



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos réf. : 112

Perpignan, le 29 SEP. 2021

Objet : avis concernant la rectification du correc de les Brugues

Monsieur le Chef de service,

Vous demandez l'avis de la CLE concernant des travaux visant à transformer un méandre d'un cours d'eau temporaire en section rectiligne, sur une soixantaine de mètres.

Je souhaite soulever deux principaux problèmes concernant ce dossier :

- Aucune étude de sol n'a été réalisée, il y a un risque que les travaux atteignent les niveaux Pliocène, a priori peu profonds sur ce secteur.
- La rectification d'un cours d'eau peut avoir des impacts sur le cours d'eau, et entraîner des désordres à l'amont ou à l'aval. Sur ces questions le SMIGATA dispose de l'expertise technique nécessaire.

D'autre part, un système d'irrigation est visible sur les documents photographiques, mais aucun forage agricole n'est déclaré dans les environs, et il ne semble pas exister de ressource en eau accessible ; aussi il serait intéressant de préciser quelle ressource est exploitée pour l'irrigation des cultures.

Ainsi, je ne peux me prononcer concernant ce dossier, que je considère **comme incomplet**, en l'absence notamment d'étude de sols.

Veillez croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA